

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38, rue Saint Sabin
75011 Paris
tel/fax : 01 48 06 48 86
diffusion@eclm.fr
www.eclm.fr

Les versions électroniques et imprimées des documents sont librement diffusables,
à condition de ne pas altérer le contenu et la mise en forme.
Il n'y a pas de droit d'usage commercial sans autorisation expresse des ECLM.

agricultures

d'Europe :

la voie suisse

Réseau échanges développement durable (REDD)

avec la collaboration de Bertrand Verfaillie

Agricultures
d'Europe :
la voie suisse

L'association Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer a pour objectif d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) et de ses partenaires. On trouvera en fin d'ouvrage un descriptif sommaire de cette Fondation, ainsi que les conditions d'acquisition des ouvrages et dossiers édités et coédités.

Contact :

REDD (Réseau échanges développement durable)

Le Moulin Martinet

CH 1137 YENS (Suisse)

Tél. : + 41 21 800 39 47

Fax : + 41 21 800 39 41

mél : markus.luthi@span.ch

© Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer, 2001

Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2001

Dossier FPH n° DD 114 * ISBN : 2-84377-051-3

Diffusion : Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer,
38 rue Saint-Sabin, 75011 PARIS

Graphisme et mise en page : Madeleine Racimor

Maquette de couverture : Vincent Collin

Sommaire

Avant-Propos	7
Remerciements	9
« Quel avenir pour l'agriculture, l'espace rural et l'alimentation en Europe ? Tête de Ran, les 3, 4 et 5 septembre 2000	11
Une révolution d'avance..	
Présentation de la politique agricole de la Confédération helvétique .	13
Plus que 4 % d'agriculteurs	13
Changement de valeurs et impératifs économiques	14
Quelle réforme ?	14
Paiements directs généralisés	15
La régionalisation des mesures en point de mire	16
Un compromis insoutenable	
Présentation de la Politique agricole commune de l'Union européenne .	17
Après le charbon et l'acier..	17
Stabiliser les dépenses publiques	18
Prospérité du productivisme et disparités régionales	19
Le développement rural, «deuxième pilier de la PAC»	20
Reconvertir les agricultures intensives	21
Pour un contrat citoyen entre villes et campagnes	23
Multi-fonctionnalité de l'agriculture	23
Multi.. exigences de la société	24
Des obstacles à la mutation	25
Le défi de nouveaux contrats	26
L'agriculture «durable», ques acco ?	27
Problèmes intensifs	27
Il y a «des» agricultures durables	28
Cinq conditions sur la feuille de route	30
Partager et mieux occuper l'espace rural	31
Le déménagement du territoire	31

Nuances en Occident, casse-tête dans les PECO	33
Mieux vaut un milieu riche et bien portant...	34
OGM, dioxine et autres délices..	37
Abus de pouvoir et risques sanitaires	37
Inodores, sans saveur et invisibles	38
L'agriculture pourrait produire de la précaution	38
Que faire de l'OMC ?	41
Après Seattle..	41
L'agriculture : dedans ou à côté ?	42
Pour un contrôle démocratique et des procédures équitables	42
Le juste prix	45
Le marché contre la vérité des coûts	45
Des paiements « éco-conditionnés »	46
La protection de la qualité	46
En guise de conclusion	49
Et encore..	53
À propos de « bio » et de labels ³	53
Quelques idées sur le corporatisme paysan ⁴	54
Annexe 1 : Une déclaration commune ⁵	57
Annexe 2 : Les organisateurs du séminaire de Tête de Ran	61
Le Réseau-Echanges-Développement Durable (REDD/Suisse)	61
L'Union des Producteurs Suisses (UPS/Suisse)	62
In Natura (Pays-Bas)	63
Le Réseau agriculture durable (RAD/France)	63
El Centro de Estudios Rurales y de Agricultura Internacional (CERAI/Espagne)	65
Annexe 3 :Le soutien de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme	67
Annexe 4 : Les participants au séminaire de Tête de Ran	69
Petit lexique	73

Avant-Propos

Du 3 au 5 septembre 2000, au lieu-dit « Tête de Ran », dans la montagne au-dessus de Neuchâtel, en Suisse, soixante personnes ont participé à un séminaire intitulé « Quel avenir pour l'agriculture, l'espace rural et l'alimentation en Europe ? »

Cette rencontre était organisée par le REDD (Réseau échanges développement durable), basé en Suisse romande, avec le soutien de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme et l'appui de quatre partenaires européens :

- le RAD (Réseau agriculture durable/France),
- le CERAI (Centre d'études rurales et d'agriculture internationale/Espagne),
- In Natura (Union de coopératives de l'Ouest des Pays-Bas),
- l'UPS (Union des producteurs suisses/Suisse romande).

Les participants venaient de Suisse (romande et alémanique), d'Albanie, de Pologne, de Roumanie, de Bulgarie, des Pays-Bas, de Grande-Bretagne, de France et d'Espagne. Ils étaient paysans, agronomes, défenseurs de la nature, consommateurs, élus locaux.

À l'origine, j'avais envisagé un séminaire entre « spécialistes », axé sur une comparaison entre la politique agricole de la

Confédération helvétique et celle de l'Union européenne. Mais la rencontre organisée en 1999 à Valence en Espagne - et le processus de coopération qui s'est engagé alors entre des acteurs du développement durable d'une vingtaine de pays - m'ont incité à élargir le cercle.

C'est pourquoi des non-agriculteurs ont été invités à Tête de Ran et ont fait valoir leurs points de vue dans nos échanges. C'est pourquoi, dépassant le cadre strict des politiques agricoles, nous avons traité des problèmes d'emploi, d'aménagement du territoire, de lien social, de protection des ressources et de santé publique qui y sont liés.

Je pense que nous avons fait du bon travail et que nous avons apporté notre modeste pierre à la redéfinition d'une agriculture, d'un espace rural, d'une alimentation « désirables ».

Les participants à ce séminaire sont décidés à poursuivre dans cette voie, avec tous les acteurs concernés : vers un développement équilibré entre économie, société et territoire, pour le bien-être des vivants d'aujourd'hui et des générations futures.

Sur cette route, le présent « Dossier pour un débat » marque une étape importante. Nous vous proposons d'y découvrir le résumé de nos travaux.

Markus Lüthi,
président du REDD

Remerciements

À Isabelle Tarradellas, de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme à Lausanne, qui a beaucoup contribué à la bonne organisation de ce séminaire.

À Pierre Vuarin, de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme à Paris, qui a soutenu notre idée et a participé à sa concrétisation.

À l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et à l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), qui ont participé à la préparation de notre réunion et contribué à son financement.

À la Direction du développement et de la coopération (Coopération technique suisse), qui a financé la participation des séminaristes venant des pays d'Europe centrale et orientale.

Aux professionnels suisses qui ont reçu des séminaristes en visite sur leurs lieux de vie et de travail.

À tous les animateurs et rapporteurs des ateliers.

À tous les participants au séminaire.

À tous les membres du REDD.

« Quel avenir pour l'agriculture,
l'espace rural et l'alimentation en Europe ? »

Tête de Ran, les 3, 4 et 5 septembre 2000

Le séminaire de Tête de Ran, dont est tiré le présent ouvrage, a comporté plusieurs temps de travail :

- Une séance plénière au cours de laquelle ont été mises en perspective la politique agricole de la Confédération helvétique et la Politique agricole commune de l'Union européenne.

- Des séances d'atelier consacrées aux sujets suivants :

1. Le contrat citoyen entre villes et campagnes. Nouvelles fonctions de l'agriculture et nouvelles attentes de la société.
2. De la production à la vente, en passant par la transformation et le transport, quels sont les critères de l'agriculture durable ?
3. Espace rural : quels usages, quels partages ?
4. OGM, antibiotiques, hormones, dioxine et autres délices.. Quelle alimentation pour le bétail ? Quelle alimentation pour l'homme ?

1. Ce chapitre procède d'un exposé de Brigitte Decrausaz, chargée de mission à l'état-major écologie de l'Office fédéral de l'agriculture (Confédération helvétique).

5. OMC et souveraineté alimentaire.

6. Coûts de production, prix du marché et paiements directs.. Quelles rémunérations pour quelles prestations ?

- Des visites de terrain.
- Une séance de clôture.

Une révolution d'avance..

Présentation de la politique agricole de la Confédération helvétique ¹

Plus que 4 % d'agriculteurs

Dans toute la Confédération helvétique, on ne dénombre que 4 % d'agriculteurs ; ce chiffre est en diminution constante depuis plusieurs décennies.

Pourtant, 40 % du territoire national sont consacrés à l'agriculture : les herbages couvrent 69 % de cette surface et les terres ouvertes, 28 %. La plupart des exploitations comptent entre 10 et 20 hectares. Seulement 1 % dépasse les 50 hectares.

L'activité principale est l'élevage (70 % du produit agricole, répartis pour moitiés entre lait et viande). Les principales productions végétales sont les « grandes cultures » (céréales, maïs, betteraves à sucre, légumineuses, etc.) le raisin et le vin, les légumes. Le taux d'approvisionnement national est de 65 %. La Confédération helvétique consacre 4,2 Md CHF à l'agriculture, ce qui représente 9 % du budget national.

Depuis 1996, la Suisse mène une politique agricole qui conjugue audace et pragmatisme.

Changement de valeurs et impératifs économiques

La réforme conduite depuis huit ans vise l'instauration d'une « agriculture durable », à fonctions multiples et à orientation écologique.

Elle trouve son origine dans le croisement de plusieurs phénomènes.

- Un changement de valeurs dans l'opinion publique : l'image de l'agriculteur suisse épargnant au pays le risque de disette

lors de la Seconde Guerre mondiale s'est progressivement estompée ; à la « bataille des champs », de plus en plus de Suisses ont opposé le combat pour la qualité des produits.

- La saturation des marchés de produits agricoles : la Confédération ne savait plus que faire des « océans de lait » et des « montagnes de beurre » en surplus.

- La pression des consommateurs, qui n'hésitaient pas à se rendre à l'étranger pour acheter des produits alimentaires bien moins chers qu'en Suisse.

- La nécessité de répondre aux défis posés par le fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou de l'Union européenne (UE) et de remplir les engagements internationaux sur la protection de l'environnement.

Quelle réforme ?

Le 9 juin 1996, le peuple suisse a adopté un nouvel article constitutionnel, à une majorité de 77,6 %. Il est ainsi libellé : « La Confédération helvétique veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement à la sécurité de l'approvisionnement de la population, à la conservation des ressources naturelles et l'entretien du paysage rural, à l'occupation décentralisée du territoire ».

Une première phase de la transformation structurelle de l'agriculture (1992-1994) a consisté à dissocier la politique des prix de celle des revenus. Autrement dit, les lois du marché devaient pouvoir s'exprimer en matière de production ; les prestations d'intérêt général fournies par les paysans devaient être rétribuées par des paiements directs, liés au respect, progressif, d'impératifs écologiques.

La deuxième phase, qui court jusqu'en 2002, vise à améliorer la compétitivité de l'agriculture suisse, à réduire les coûts, à améliorer les bases de production.

Depuis 1999, tout agriculteur suisse qui prétend à des paiements directs doit justifier de conditions d'exploitation écologiques : garde des animaux respectueuse des espèces, bilan de fumure équilibré (pour contrer l'expansion des nitrates dans l'eau), création de surfaces de « compensation écologique » (où la faune et la flore menacées trouvent à subsister ou à se régé-

nérer), rotation des cultures (pour préserver la fertilité des sols), prévention de l'érosion, limitation des traitements chimiques des plantes.

En outre, le montant de ces paiements directs est fonction des revenus et fortunes des agriculteurs et de la taille de l'exploitation.

Paiements directs généralisés

Depuis le lancement de la réforme, la «part de marché» de l'agriculture suisse, dans le concert international, s'est maintenue, malgré la diminution des subventions aux exportations. Le taux d'approvisionnement national n'a pas changé.

Les prix aux producteurs ont chuté de 20 % mais le revenu agricole a pu être stabilisé. Toutefois, des différences sont notables selon les régions et les types d'exploitations. Le nombre d'exploitations a continué à baisser sur tout le territoire (d'un peu moins de 3 % par an).

92 % des exploitations fournissent des prestations écologiques (c'est «financièrement obligatoire» : elles ne peuvent se passer des paiements directs).

Entre 1992 et 1999, les exploitations préservant des terrains proches de conditions naturelles («compensations écologiques»), représentaient 90 000 hectares. Mais l'objectif fixé pour garantir la biodiversité végétale et animale n'est pas encore atteint.

Entre 7 et 8 % des exploitations (quatre fois plus qu'en

2. Ce chapitre procède d'un exposé de Arie Van den Brand, directeur du groupement «In Natura» (Pays-Bas) et de Samuel Féret, chargé de mission au Réseau agriculture durable (France).

1993) pratiquent l'agriculture biologique, ce qui place la Suisse en troisième position européenne, derrière la Suède et l'Autriche.

La consommation d'engrais, notamment celle des engrais phosphatés, est en baisse. Les émissions d'azote sont revenues au niveau des années quatre-vingt. Les produits de traitement des plantes sont aussi moins utilisés ; les insecticides et les herbicides surtout.

Enfin, près de la moitié des bovins helvétiques sont désormais détenus en plein air ou peuvent se déplacer librement dans les étables.

La régionalisation des mesures en point de mire

Alors que l'ouverture des marchés se poursuit, que les dépenses publiques en faveur de l'agriculture vont rester limitées et que les consommateurs sont toujours plus soucieux de qualité, on peut estimer que l'agriculture suisse a une révolution d'avance sur nombre de ses voisines et concurrentes.

Néanmoins, elle doit encore négocier quelques virages.

- Les mesures environnementales édictées au plan national doivent être adaptées aux réalités régionales.

- Les procédures de reconnaissance concernant l'origine des produits et les modes de production doivent être confortées.

- Des dispositions relatives à la préretraite, à la reconversion professionnelle et à la couverture sociale des agriculteurs sont en cours de discussion (c'est le plan « Horizon 2010 »).

Au cours de la décennie écoulée, l'agriculture suisse a cherché à concilier économie et écologie. L'enjeu des dix prochaines années sera de garantir le lien entre les données économiques et les aspects sociaux de l'activité.

Un compromis insoutenable

Présentation de la Politique agricole commune de l'Union européenne²

Après le charbon et l'acier...

La Politique agricole commune (PAC) remonte aux premiers pas de la Communauté européenne : les principes en sont ins-

Quelques chiffres pour la période 2000-2006

- Budget agricole de l'UE : 43,5 milliards d'euros (46 % du budget de l'UE).
- Montant des aides agro-environnementales : 5 % du budget FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, instrument émetteur des aides directes aux agriculteurs).
- Nombre d'exploitations dans l'UE à quinze : 8,5 millions.
- Montant moyen des aides directes/exploitation en France : 110 000 FF (ce qui représente 2 600 FF/ménage/an pour le contribuable français).

crits dans le traité de Rome, qui instaure le « marché commun » en 1957 et elle a été « lancée » dès 1962. Il s'agit, très clairement, d'une initiative géopolitique : les promoteurs de l'Europe naissante voulaient prévenir un nouveau conflit général sur le continent et ceux de la PAC entendaient assurer l'indépen-

dance alimentaire de la communauté.

Après avoir scellé un pacte autour du charbon et de l'acier, les gouvernements français, ouest-allemand, belge, italien, néerlandais, luxembourgeois, danois et britannique ont tous stimulé leurs productions agricoles et promu la modernisation technologique de l'activité. Il s'en est suivi une diminution du nombre de paysans et un exode rural vers les villes et l'industrie, acceptés par toutes les tendances politiques représentées.

La PAC originelle est fondée sur le libre-échange des produits, un niveau commun de prix pour les producteurs, la solidarité financière et le principe de la préférence communautaire. Les prix des produits importés sont relevés, par des «prélèvements», au niveau de ceux pratiqués dans le marché commun. À l'inverse, des «restitutions» permettent aux agriculteurs européens d'exporter leurs produits à des prix concurrentiels sur le marché mondial.

Quelques retouches ont été apportées à la PAC en 1968 et en 1972. À cette époque, sont apparus les premiers problèmes de surproduction de lait et de viande (mais les quotas laitiers n'ont été institués qu'en 1984, après dix ans de discussions) ainsi que les premières manifestations de la crise écologique (le rapport «Halte à la croissance», du Club de Rome, est daté de 1972).

Vers la fin des années soixante-dix, la logique protectionniste de la PAC a peu à peu cédé le pas à une orientation inspirée par le vent néo-libéral américain, du fait notamment de son coût énorme et des tensions commerciales internationales. Au cours de la dernière décennie, la PAC a été réformée deux fois.

Stabiliser les dépenses publiques

Les réformes de 1992 et de 1999 s'inscrivent dans les cadres d'orientation politiques et financiers préconisés par l'accord de Blair House puis par l'accord agricole de l'Uruguay Round, signé à Marrakech en 1994. Elles reposent sur trois engagements pour la période 2000-2006 :

- stabiliser les dépenses publiques européennes ;

- intégrer les nouveaux États candidats à l'adhésion à l'UE, à commencer par les PECOs (Pays d'Europe centrale et orientale) ;

- renégocier les règles du commerce mondial dans le cadre de l'OMC pour libéraliser davantage les marchés, sans exclure le secteur agricole.

Les priorités de la commission européenne se résument au slogan d'une PAC « compétitive, durable et axée sur la qualité ». Selon la DG VI (Direction générale de l'agriculture à la Commission européenne), il s'agit :

- « d'assurer la compétitivité du secteur agricole, tant sur le marché communautaire que sur les marchés d'exportation ;

- d'encourager les pratiques culturales qui contribuent à l'entretien et à la mise en valeur du milieu rural et des paysages ;

- de contribuer à préserver les moyens de subsistance des agriculteurs, tout en encourageant le développement de l'économie rurale dans son ensemble ».

Mais en dépit de l'objectif affiché de stabilisation des dépenses, la baisse des prix s'accroît et les paiements compensatoires augmentent.

L'ambiguïté européenne demeure dans ce schéma contradictoire : une réforme de la PAC qui n'en est pas vraiment une, des propositions qui ne sont pas durables, condamnées d'avance dans les prochaines négociations internationales.

Qui plus est, la PAC reste équivoque dans la définition de son modèle agricole.. Tient-elle à préserver la place d'agro-exportateur mondial de l'UE ou doit-elle promouvoir la multi-fonctionnalité de son agriculture et de ses paysans ? Ou alors cherche-t-elle un moyen terme entre ces deux options ?

Prosperité du productivisme et disparités régionales

En dépit des critiques dont il a fait l'objet, et des inflexions de la PAC en 1992, le productivisme agricole se maintient. Il se renforce même sous l'effet des accords de Berlin de 1999. En effet, les aides directes prévues se transcrivent rapidement en des rentes foncières proportionnelles à la taille des exploitations et à la richesse agronomique des terres. Elles introduisent de plus fortes disparités entre les États-membres et, au sein de

ceux-ci, entre les régions.

Premier exemple : la concentration de la production européenne sur l'arc atlantique, du Danemark jusqu'à la Galice (élevages hors sol en Bretagne et au Danemark, céréales en Ile-de-France, fleurs et légumes aux Pays-Bas) et l'abandon concomitant des zones montagneuses (régions moins productives quoique fournissant des produits de qualité).

Second exemple : la prime au maïs fourrage réévaluée à 3 000 FF/hectare (avec la surprime à l'irrigation), sans aucune conditionnalité environnementale, en dépit de la dégradation de la ressource en eau et de la réprobation grandissante des citoyens.

Si l'accroissement de la productivité reste un objectif permanent, en revanche l'emploi agricole n'est pas prioritaire. Ainsi le nombre de paysans européens continuera de baisser alors que les exploitations continueront de s'agrandir. L'extensification des surfaces agricoles pour soulager l'environnement dans les zones intensives sera-t-elle durable et permettra-t-elle de maintenir l'emploi agricole sur des petites structures ? La région Bretagne, en France, est confrontée actuellement à ce dilemme.

Le développement rural, « deuxième pilier de la PAC »

La production agricole n'a pas pour unique fonction de fournir aux hommes une nourriture saine, diversifiée et de qualité. L'activité agricole est encouragée à ne pas porter atteinte au patrimoine naturel, à la qualité de l'air et des eaux et elle contribue à façonner et entretenir des paysages variés. On reconnaît aussi que certaines pratiques sont favorables au maintien de la diversité biologique, à la protection contre les incendies, l'érosion, les avalanches..

Ces services que l'agriculture rend « gratuitement » à l'ensemble de la société, ont inspiré le fameux rapport d'Alan Buckwell, plaidant pour une « PARE », une Politique agricole et rurale européenne. En France, la même analyse a abouti à la création d'un nouvel outil : le Contrat territorial d'exploitation (CTE).

La PAC 1999 prévoit des mesures allant dans ce sens :

- la modulation des aides (soit en France : 1 Md FF prélevé

sur les exploitations percevant plus de 250 000 FF de subventions, affecté au fonds de financement des CTE) ;

- l'éco-conditionnalité, qui permet à chaque État-membre de mettre en œuvre des dispositifs adaptés pour protéger l'environnement (en France, par exemple, pour protéger la ressource en eau, l'État pourra sanctionner des pratiques non conformes au Droit et ponctionner partiellement ou en totalité des aides PAC).

Le tournant environnemental de la politique agricole est amorcé mais il reste pour le moins prudent. On peut penser que les aspirations des citoyens et des consommateurs conduiront à approfondir la réforme ébauchée, même si leurs attentes - nos attentes - sont ambiguës : ne réclamons-nous pas tout à la fois le maintien de prix alimentaires raisonnables, une sécurité sanitaire optimale, la sauvegarde d'une « agriculture paysagère » et la préservation des ressources vitales que sont l'eau et le sol ?

Reconvertir les agricultures intensives

La PAC 1999 est un compromis insoutenable ; les chefs d'États ont préféré reporter les grands choix à l'OMC. L'UE est en panne de projet pour l'agriculture et la ruralité. Ses déclarations de façade cachent difficilement le véritable enjeu des discussions : l'attribution des budgets et le taux de retour pour chaque État-membre. Les arbitrages dépendent d'intérêts de lobbies au lieu de relever de la défense de principes ; dans ces conditions, la transition d'une UE agraire vers une UE rurale risque de rester un vœu pieux.

Cependant, les recommandations inscrites dans l'Agenda 2000 (document d'orientation global de l'UE) ouvrent le

« champ des possibles » pour « verdir » un peu plus la PAC. Le processus sera encore renforcé par de nouvelles dispositions pour la prochaine réforme en 2006, grâce à l'importance croissante que prendra le développement rural. Quelques tendances restent tout de même à accompagner :

- la réévaluation des standards des pratiques agricoles (développement progressif de l'agriculture biologique, certification des exploitations pratiquant une agriculture durable) ;

- des politiques publiques plus contractuelles entre la société et les agriculteurs (perspective d'extension à l'UE, après évaluation, de l'expérience française des CTE, possibilités de convergences en Europe entre différentes initiatives de contrats sur les agricultures durables) ;

- de nouvelles pratiques qui permettront à l'UE d'aborder plus sereinement la fin des paiements compensatoires, programmée dans les négociations internationales (soutiens publics aux agricultures multifonctionnelles et biologiques, avec socio-conditionnalité et éco-conditionnalité, abandon des restitutions aux exportations pour permettre aux pays tiers d'assurer leur souveraineté alimentaire).

Force est d'admettre que les chantiers à venir pour l'Europe

Coup d'œil en Suisse romande

La ferme anthroposophe de Renan

Le « domaine de Renan », près de La Chaux-de-Fonds, est ce qu'on pourrait appeler une « institution sociale ». Elle se réclame de l'anthroposophie, mouvement spirituel fondé par l'Autrichien Rudolf Steiner. Elle occupe une cinquantaine de personnes handicapées dans divers ateliers (tissage, par exemple). Une ferme curative fait partie de l'institution, dans laquelle deux patients participent aux tâches d'exploitation. L'élevage (quinze vaches laitières, dix-huit cochons, élevés en plein air) est complété par quelques cultures. Toute l'exploitation est « bio-dynamique ».

agricole et rurale seront ceux de la reconversion des agricultures intensives et de l'invention de nouveaux modes de gouvernance locaux, sur la base de contrats innovants. Ou comment passer des « soutiens à l'agriculture » à « une agriculture soutenable » ...

Coup d'œil en Suisse romande

La ferme communautaire de Montmirail

La ferme de Montmirail abrite une communauté de douze familles, sous-tendue par la foi religieuse protestante. Sur des terres louées à la paroisse, la communauté cultive du tournesol, du soja et des arbres fruitiers ; elle élève quatre-vingts porcs en plein air et quelques vaches allaitantes. La ferme pratique la « production intégrée » d'une façon exemplaire.

Mais les exploitants de Montmirail ont développé d'autres fonctions : l'accueil de groupes pour des colloques ou séminaires, incluant le

Pour un contrat citoyen entre villes et campagnes

Multi-fonctionnalité de l'agriculture

La première fonction de l'agriculture, sa tâche principale, a été, est et sera la production de nourriture. Mais l'agriculture a toujours eu des effets sur l'environnement, sur l'espace rural, sur la vie sociale depuis que l'homme a commencé à cultiver la terre.

Les débuts de l'agriculture ont coïncidé avec les débuts de la sédentarité. Les paysans ont souvent été utilisés comme pionniers pour stabiliser des régions frontalières. Ensuite, ils sont devenus l'élément clef de « civilisation » : ainsi de ces moines-paysans qui s'installaient dans une nature jugée hostile pour la mettre en ordre, la soumettre, l'exploiter.

Bien sûr, les effets des activités paysannes n'ont pas été considérés de la même manière au cours de l'histoire. Suite à l'augmentation de la population de la planète et à l'intensification des pratiques agricoles, l'échelle des valeurs a profondément changé. Beaucoup souhaitent aujourd'hui que l'agriculture respecte les critères de durabilité et lui reconnaissent, outre la production de nourriture saine et naturelle, plusieurs « fonctions » d'intérêt général.

On constate que plus l'agriculture se conforme à des modes de production « durables », respecte des impératifs écologiques, s'oriente vers la qualité, plus elle s'approche de la multi-fonctionnalité. Encore faut-il souligner les grandes différences de situations et d'attitudes au sein du monde agricole : un céréalier de la Beauce française est sans doute plus préoccupé par les cours de la Bourse que par la préservation des murs de pierre sèche..

Multi... exigences de la société

Les attentes de la société envers l'agriculture vont bien au-delà de l'usage raisonné des techniques de production.

Outre la demande fondamentale de partage de l'espace rural, il faut relever une exigence de type culturel, pour la préservation des éléments de patrimoine ou de l'authenticité des « terroirs ». Même si l'on a de la difficulté à s'identifier à une « croisade pour le folklore », il faut reconnaître que la disparition d'expressions socioculturelles locales représente une perte.

Depuis quelque temps, l'opinion publique présente également au monde agricole et rural des demandes de socialisation ou de re-socialisation de personnes handicapées, de toxicomanes, de « cas sociaux », voire de cadres stressés et de managers

Coup d'œil en Suisse romande

Le « domaine des coccinelles » à Saint-Aubin

Maurice Lambert, dont l'exploitation surplombe le lac de Neuchâtel, a converti ses 18,5 hectares de vigne à l'agriculture biologique depuis 1992. Il produit du raisin et du vin (Chasselas, Pinot noir, Pinot gris, Chardonnay, Riesling-Sylvaner, Savagnin rose).

Maurice Lambert est un convaincu : il utilise des insecticides naturels ; il emploie des méthodes comparables à la lutte intégrée pour combattre certains ravageurs, recourant par exemple à des espèces d'insectes prédatrices pour en détruire d'autres ; il utilise du cuivre et des produits à base de plantes comme fongicides.

Le « domaine des Coccinelles » emploie quatre personnes à demeure et une trentaine de plus au moment des vendanges. Son vin est écoulé, aux côtés d'autres crus non-biologiques, dans

dépressifs. Et c'est vrai : il arrive que le travail agricole redonne « un sens » à la vie de personnes exclues ou égarées.

Enfin, la société urbaine est à la recherche d'activités éducatives, ludiques, sportives, touristiques, récréatives. C'est pour cela que fleurissent les fermes hippiques, parcours de golf champêtres, campings ou gîtes à la ferme, musées de l'artisanat, etc.

Des obstacles à la mutation

Il reste cependant beaucoup d'obstacles et de résistances à la mutation d'une agriculture productiviste en une agriculture multifonctionnelle ; autrement dit, au passage d'un statut de producteur à celui d'entrepreneur rural.

D'abord, la surcharge de travail et les conditions précaires des agriculteurs. Nombre de paysans font des semaines de travail de six jours pleins et de 70 heures... Les petits producteurs de lait suisses travaillent sept jours sur sept et n'ont souvent pas eu de vacances depuis des années ; malgré cela, leurs revenus sont insuffisants : dans le contexte actuel, beaucoup d'entre eux travaillent à perte. Pas étonnant qu'ils n'aient pas l'influx nécessaire pour sortir du cadre dans lequel ils sont enfermés...

Autre ralentisseur de la mutation : la demande urbaine et l'offre rurale se rencontrent difficilement. La première est non-dite ou mal formulée ; la deuxième est potentielle, peu organisée, inexpérimentée. Il y a un problème d'organisation et de mise en route du marché des produits et des services « verts ».

Coup d'œil en Suisse romande

La laiterie de Chézard

La laiterie de Chézard, près de Neuchâtel, est propriété d'une coopérative agricole et les installations sont louées par le fromager, Daniel Maurer. C'est lui qui transforme en gruyère la production de quinze éleveurs des environs, soit 1,7 million de litres de lait par an. Depuis quelques mois, sous l'impulsion de Danielle Rouillier, de la ferme de l'Aurore, qui a convaincu quatre autres producteurs de se convertir à l'« agriculture biologique », Daniel Maurer fabrique du gruyère labellisé « bio en reconversion ». La demande pressante de gruyère « bio » de la Coop (un des deux grands distributeurs de Suisse) et la force de conviction des pionniers ont hâté le mouvement.

Bien sûr, les deux types de lait sont traités séparément par le fromager... La production « bio en reconversion » représente un bon tiers

Si la vente directe et la proximité ont de nombreux intérêts, c'est une complémentarité entre circuits courts et circuits traditionnels de vente qu'il faut rechercher.

Il y a d'abord et avant tout un problème d'information. Les paysans doivent rompre avec les corporatismes et faire œuvre de transparence. Les non-agriculteurs doivent faire le deuil d'une agriculture idéale, bucolique, éternelle, prendre conscience des méfaits des politiques actuelles et mettre en accord leurs convictions citoyennes et leurs comportements de consommateurs. Les actes d'achat peuvent et doivent se muer en actes politiques ; l'accès de tous à la qualité est un problème de société.

Le défi de nouveaux contrats

Comment créer les conditions socio-économiques permettant aux paysans de saisir l'opportunité de la multi-fonctionnalité ? Comment intégrer les préoccupations des consommateurs et des autres citoyens dans cette dynamique, sans en faire des otages ni les transformer en alibis ? C'est là tout le défi : l'instauration d'un véritable contrat de société

Coup d'œil en Suisse romande

La ferme Lafleur à Montfaucon

Les installations de la ferme Lafleur se trouvent dans le village de Montfaucon, au nord-est de La Chaux-de-Fonds. L'exploitant élève douze à quinze vaches grises de race « Réthique » (race ancienne et rare qui fait l'objet d'un programme de sauvegarde) dans un souci de valorisation de la biodiversité et selon les préceptes de l'agriculture biologique. L'estive du bétail a lieu sur des pâturages communaux et la traite se fait sur place. Deux fois par semaine, la ferme Lafleur convertit environ 200 litres de lait en fromage (gruyère,

entre villes et campagnes, qui soit équilibré, durable et utile à tous les partenaires.

Un outil qui ne peut être unique et globalisant, compte tenu de la diversité des situations, ne serait-ce qu'en Europe. Un contrat qui ne saurait se limiter à la seule dimension écologique mais doit comporter aussi des clauses sociales. Une démarche, enfin, qui ne peut ignorer la place tenue et le rôle joué par l'État et par le monde de la distribution, qui a largement monopolisé « l'espace de transaction » ...

Dans l'élaboration et la tenue de ces nouvelles alliances, tous les partenaires devront mettre de la volonté, de la disponibilité pour le dialogue et de l'expression franche, du goût pour l'innovation, du sens des responsabilités et un bon esprit d'ouverture.

L'agriculture « durable », ques aco ?

Problèmes intensifs

Avant toute chose, il faut énoncer les problèmes posés par l'agriculture non-durable, c'est-à-dire l'agriculture intensive. Ils sont désormais bien identifiés.

Problèmes écologiques. Le modèle intensif axé sur le « produire plus » exige des apports systématiques d'engrais, des traitements préventifs contre les maladies et les ravageurs, la

Coup d'œil en Suisse romande

La ferme de l'Aurore à Cernier

Pari peu ordinaire qu'est en train de relever Danielle Rouiller, ingénieur agronome de 30 ans : avec son père, elle a repris la ferme de l'Aurore, à Cernier, ancien domaine de l'École d'agriculture de Neuchâtel. Sur 70 hectares (dont 20 hectares de pâturages d'alpage), ils élèvent 24 vaches, 15 truies et 90 porcelets à l'engraissement et cultivent du blé, de l'épeautre et des pois protéagineux. Le tout en « bio » depuis le 1^{er} janvier 1999. Parmi les premiers producteurs de lait à se lancer dans le Val-de-Ruz, les Rouiller ont cherché à motiver des collègues voisins afin de pouvoir transformer leur lait en gruyère bio. C'est chose faite depuis mai 2000 à la laiterie du Chézard.

Une partie non négligeable de la production de la ferme de l'Aurore (pain, produits laitiers, viande et charcuterie) est vendue directement sur place. La volonté de Danielle Rouiller était de développer la filière de proximité et d'encourager ainsi le consommateur à acheter local. Ses clients sont les deux cents personnes travaillant sur le site de Cernier (qui regroupe l'école des métiers de la terre, le service cantonal d'agriculture, le conseil technique agricole) et les habitants des villages proches.

Sur le site de Cernier, gravitent professionnels de la terre et visiteurs. Tout au long de l'année, de grandes manifestations attirent plusieurs milliers de personnes. La famille Rouiller doit donc être prête à accueillir et côtoyer ces nombreux publics. La diversification des activités à la ferme de l'Aurore exige beaucoup de temps et une présence permanente. Danielle Rouiller a

détention concentrationnaire des animaux, leur alimentation à base de sous-produits mal contrôlés et leur traitement par antibiotiques. D'où pollution des eaux et des sols, érosion, perte de biodiversité et risques alimentaires.

Problèmes économiques. Le « produire plus » entraîne une croissance continue de la production sans que la rémunération du travail paysan soit pour autant assurée. La régulation nationale, continentale et internationale des marchés met en concurrence des produits issus de systèmes de production très contrastés. Dans bien des cas, la valeur du produit sur le marché global ne suffit pas pour rémunérer les facteurs de production au niveau local. Du coup, la crise de la paysannerie s'étend.

Problèmes sociaux. Les besoins en main-d'œuvre diminuent dans les régions à forte production agricole, en raison de la substitution du travail par le capital et dans les régions à faible production, parce que la rémunération du travail agricole est trop faible pour retenir les jeunes générations..

Il ya « des » agricultures durables

L'agriculture doit trouver des réponses à ces trois catégories de problèmes. Depuis plusieurs années, les initiatives se multiplient aux plans local, national, européen, international. Les objectifs de durabilité prennent de l'importance dans la définition des politiques agricoles. La multi-fonctionnalité de l'agriculture est reconnue dans les négociations entre États.

Mais il devient de plus en plus complexe de cerner le sens de ces notions de « durabilité » et de « multi-fonctionnalité ». Les

Coup d'œil en Suisse romande

Pâturages et restaurant au Creux-du-Van

Maximilien Sandoz est amodiateur dans la montagne, tout près du site touristique du Creux-du-Van. Sur ses 80 hectares de pâturage, il accueille des bêtes appartenant à différents propriétaires. Il possède lui-même un petit troupeau de bovins à viande, des vaches de races « Salers » et « Angus » notamment.

Maximilien a également ouvert un centre d'hébergement de soixante places et un restaurant, où il sert fondue et jambon chaud neuf mois sur douze. L'hiver, il se replie, avec ses vaches, sur les deux hectares de terres

concepts ont été récupérés, galvaudés, voire déformés par presque tous les groupes sociaux au cours de la décennie écoulée. Par ailleurs, ils recouvrent des réalités bien différentes : leurs promoteurs ou défenseurs viennent d'horizons divers ; ils mettent en œuvre des stratégies et développent des pratiques dissemblables.

Ainsi, par exemple, peut-on se demander si l'agriculture biologique, certifiée par étiquettes et labels, est « durable ». Oui, sans doute mais dans certaines limites : les problèmes de pollution ne sont pas tous réglés par les pratiques « bio » actuelles, l'éthique de départ s'effiloche avec le développement de la filière, la distribution des produits fait peu de cas de la proximité et ne relève pas toujours du commerce équitable.. Et puis, la « bio » n'est pas « vécue » de la même façon par toutes les sociétés paysannes : perçue comme une pratique de résistance, permettant le développement d'une économie domestique, dans les PECO, elle apparaît comme une voie d'avenir en Occident.

Et que dire de l'agriculture « intégrée » ? Que penser des productions sous appellation d'origine contrôlée (AOC) ? Plutôt que de risquer une définition unique, il est prudent et raison-

nable de parler « des » agricultures durables, au pluriel.

Cinq conditions sur la feuille de route

La baguette magique qui créerait durabilité et multi-fonctionnalité de l'agriculture n'existe pas. Selon Röling, de l'Université de Wageningen, les conditions de transformation d'une agricul-

ture

Coup d'œil en Suisse romande

Le domaine de Cerniéwillers aux Pommerats

Aux Pommerats, à deux pas de la frontière française, le domaine de Cerniéwillers est une ferme herbagère « bio » de 60 hectares. Sa particularité est d'être tenu par une communauté de neuf adultes, auxquels s'ajoutent cinq enfants. L'exploitation elle-même est une société anonyme dont tous les adultes sont actionnaires à parts égales. Les trois familles ont chacune leur bâtiment d'habitation mais font caisse commune et prennent leurs repas ensemble. Elles se partagent le travail (élevage de 40 vaches-mères « Angus », de chèvres, vente directe de produits) et le revenu de l'exploitation.

La communauté a mis au point un système permettant à ceux qui le souhaitent de partir, en transmettant leurs actions à des rempla-

conventionnelle sont au moins au nombre de cinq :

- l'évolution des pratiques agricoles (au niveau de l'exploitation mais aussi à une échelle plus large) ;
- l'apprentissage de ces nouvelles pratiques (enseignement agricole, conseil technique, réseaux socio-techniques) ;
- la facilitation de cet apprentissage (dialogue social, débat sur les enjeux de l'agriculture durable entre différents acteurs) ;
- des démarches institutionnelles appropriées (action publique, efforts de recherche, réseaux d'innovation, marché) ;

- La gestion du changement (évaluations, bilans, prospective, propositions).

La durabilité comporte une évidente dimension politique. Pour s'en approcher, il faut provoquer des débats locaux sur les problèmes à résoudre, qui fassent émerger des visions communes sur les systèmes agricoles et les enjeux territoriaux. Il faut accepter le flou des définitions, travailler sur les compétences et présenter des résultats simplement et publiquement mesurables.

Partager et mieux occuper l'espace rural

Le déménagement du territoire

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le développement industriel a fait apparaître un conflit d'intérêts entre ville et campagne. Les zones urbaines n'ont cessé de s'étendre. Les paysans ont abandonné les terres les moins fertiles et les plus difficiles à travailler ; des régions entières se sont désertifiées. Et cet énorme exode rural ne s'est pas arrêté aux frontières des États : il a pris une dimension internationale, des pays méditerranéens vers les pays du Nord de l'Europe.

L'industrialisation de l'agriculture elle-même a entraîné des concentrations en spirale : plus une exploitation est grande, moins elle est « repreneable » sauf... par un gros propriétaire. Les terres, surutilisées, ont beaucoup souffert. La population agricole a vieilli et a diminué dans l'absolu. La part relative de l'agriculture dans l'espace rural a régressé elle aussi, au profit d'autres activités. Enfin, le rôle joué par les professionnels de la terre dans la société rurale a perdu de son importance : ainsi, en France, les maires agriculteurs deviennent-ils de plus en plus rares...

Combien doit-il rester de paysans ? Ce serait à la société de le dire..

Nuances en Occident, casse-tête dans les PECO

Ces évolutions sont la norme en Europe occidentale. Mais les phénomènes sont plus ou moins marqués selon les pays et les provinces.

La région de Valence en Espagne est frappée par la sécheresse et les incendies ; la concurrence pour l'eau y est rude entre cultivateurs et autres acteurs, les entrepreneurs touristiques en particulier.

Aux Pays-Bas, dont la densité de population est l'une des plus élevées au monde, la pression des villes est toujours plus forte sur le territoire agricole. En Suisse, on se bouscule également : chaque hectare est revendiqué par plusieurs types d'usagers qui veulent y faire des choses différentes. Comment et à quelles conditions les paysans et les citadins peuvent-ils partager le même territoire ?

Dans certains PECO, les questions ne se posent pas (pas encore ?) de la même façon. En Albanie, 450 coopératives ou fermes d'État ont cédé la place à 600 000 exploitations et les anciens salariés agricoles sont en train de devenir des paysans. La moitié des Albanais vit et travaille en milieu rural, sur des mini-fermes de 1,2 à 1,3 hectare. Il faudrait augmenter la taille de ces exploitations mais ni les villes, ni l'industrie, ne sont capables d'absorber les populations qui quitteraient les campagnes. Dilemme : comment moderniser l'agriculture et éviter l'exode rural ?

En Roumanie, où 95 % de l'agriculture est (re)devenue privée, chaque propriétaire foncier dispose de 3,5 hectares en moyenne. La demande d'adhésion à l'UE va obliger le pays à se conformer à la PAC, alors que sa situation est spécifique. Exemple : l'agriculture de montagne roumaine est plutôt riche alors que les plaines morcelées en très petites parcelles ne permettent pas de dégager de rentabilité.

Tandis qu'en Hongrie, d'ores et déjà, l'agriculture est hyper-intensive..

Mieux vaut un milieu riche et bien portant..

Ainsi en Europe, peut-on redouter la généralisation de phénomènes aberrants : en se détachant du sol, en se « scientisant », en s'installant dans le confort trompeur des subventions, l'agriculture se couperait partout de son environnement, de son territoire et des activités locales. Le paradoxe est déjà réalité dans quelques « bassins de production » : des agriculteurs riches et tout autour, un milieu rural très pauvre en services, en dévelop-

pement humain, en « vie » ...

Ces dernières années, heureusement, on observe une petite tendance à la re-territorialisation. Les CTE français qui tentent de lier objectifs de production, développement local et emploi, en sont le signe, encore timide. Faut-il aller plus loin et décider par exemple que l'élevage hors sol a plus à voir avec l'industrie qu'avec l'agriculture ? Ou « amender » l'agriculture intensive en lui assignant d'autres fonctions ?

En Pologne, un projet prévoit qu'un agriculteur qui reboiserait dix hectares de terre aurait un statut, un poste et un salaire de forestier. Aux Pays-Bas, une association rassemble 200 agriculteurs et 400 non-agriculteurs, qui débattent en permanence des questions de multi-fonctionnalité et d'utilisation du territoire rural. Et s'efforcent d'établir des distinctions. Il y a d'un côté la terre qui stocke l'eau, fabrique des paysages, fabrique de la biodiversité ; ces fonctions de production et de préservation de biens publics doivent être rémunérées par les pouvoirs publics. D'un autre côté, des paysans font des choix entrepreneuriaux (accueil de touristes, d'élèves, de personnes handicapées, etc.) ; ces services doivent être, et sont souvent, payés par ceux qui en bénéficient.

OGM, dioxine et autres délices..

Abus de pouvoir et risques sanitaires

Ces dernières années ont vu la multiplication d'accidents alimentaires à grande échelle, procédant tous de manipulations de produits destinés aux animaux d'élevage. Poulet à la dioxine, bœuf aux hormones et bien sûr, vache folle : le risque que l'on croyait lointain nous a été servi dans l'assiette. S'y ajoute une menace insidieuse, dont chacun mesure la gravité, effective et potentielle, mais que nul ne semble en mesure de contrer : celle des OGM alimentaires.

Un peu partout, les autorités hésitent sur la conduite à tenir. Pourtant, la fabrication des OGM pose un problème éthique de première importance. La recherche dans ce domaine est l'apanage de firmes privées géantes (Novartis, Monsanto), qui s'approprient une partie du patrimoine vivant de l'Humanité, notamment dans les pays du Sud. Quant au système de diffusion des semences manipulées, il place les cultivateurs en position de dépendance.

Au niveau de la consommation, les risques sanitaires à long terme de l'introduction des OGM sont inconnus. Aucune des plantes transgéniques commercialisées aujourd'hui n'a fait l'objet d'études sur ce point : à la différence des thérapies géniques, l'expérimentation des OGM se fait sur les consommateurs de produits alimentaires transformés (à base de soja, maïs ou colza), à leur insu et sans aucun suivi.

Que sait-on des possibles allergies provoquées par ces produits ? Ou du risque de résistance aux antibiotiques procédant de l'emploi dans les plantes d'un transgène affecté à cette fonction ?

Inodores, sans saveur et invisibles

Certains présentent comme un rempart l'étiquetage des produits contenant des OGM. Certes, en Suisse, les fabricants d'aliments pour le bétail sont tenus de déclarer l'emploi d'OGM, dès qu'ils dépassent un volume de 3 %.. Bien sûr, dans l'UE, depuis avril 2000, les industriels agroalimentaires se doivent d'étiqueter tout produit renfermant plus de 1 % d'un ingrédient génétiquement modifié ainsi que les additifs, s'ils sont transgéniques. Mais comment appliquer ce règlement alors qu'il n'existe pas encore de normes d'analyse dans les laboratoires européens ? En attendant, un labo peut détecter si une plante est ou non manipulée, mais est bien incapable de dire de quel transgène il s'agit et s'il est interdit en Europe..

Et si un problème majeur est un jour détecté, il sera bien difficile de remonter la filière : la traçabilité (suivi de la fabrication depuis l'origine) n'est pas assurée en matière d'OGM. Dans l'état actuel de la législation européenne, personne ne serait légalement reconnu responsable ! La révision de la directive 90/220 sur la dissémination des OGM n'a pas inclus, pour le moment, de clause de responsabilité des producteurs/ transformateurs. Les assurances se disent dans l'incapacité d'évaluer les risques et donc, refusent de s'engager sur ce terrain. Les agriculteurs utilisateurs pourraient bien être un jour les din-dons de cette « farce » ...

L'agriculture pourrait produire de la précaution

Malgré tout cela, les OGM sont commercialisés à grande échelle. Les chercheurs mandatés par le périodique allemand de la « Stiftung Warentest » ont trouvé des ingrédients génétiquement modifiés dans 31 denrées alimentaires, parmi 82 choisies à titre d'exemple, y compris dans des produits vendus dans les magasins « bio ». Aucun des articles ne portait une quelconque mention à ce sujet.

La vente de proximité, sur les marchés, n'est pas une garantie d'innocuité : en France, la plupart des œufs industriels sont écoulés par ce biais.

Plus inquiétant encore, au niveau des cultures, la ségrégation des filières devient de plus en plus difficile, pour ne pas dire

impossible. Les contaminations en cours de stockage ou de transport se retrouvent dans les champs, comme on a pu le constater en France courant 2000. La « pollution aux OGM » s'accroît partout. Et quand des réactions citoyennes les dissuadent pour un temps d'investir en Occident, les professionnels du colza ou du maïs transgéniques s'en vont faire des affaires dans les PECO, fournissant gratuitement les semences et garantissant l'achat de la production.

Comment garantir le droit de chaque peuple à choisir ce qu'il veut importer ou non ? Comment réagir ? Les moyens de pression et d'action manquent et la partie peut parfois sembler perdue.. L'espoir réside peut-être dans l'attitude de certaines banques - le cas s'est vu aux Pays-Bas - qui refusent d'investir dans une filière jugée trop peu sûre.

Sur un plan plus général, il faudrait pouvoir établir un indice de multiplication des risques au long des filières de fabrication ; indice dont le consommateur, au final, pourrait avoir connaissance. Souvent exutoire de l'industrie, l'agriculture pourrait ainsi se réapproprier le champ de la prévention. Produire de la précaution : une nouvelle fonction d'avenir ?

Que faire de l'OMC ?

Après Seattle...

L'échec du sommet de Seattle, fin 1999, a été salué comme une grande victoire par tous ceux qui ne pouvaient admettre la libéralisation à outrance du commerce international et ses très lourdes conséquences économiques, sociales et écologiques. Un moratoire de fait a ainsi été imposé à l'OMC.

Mais les mêmes questions se reposent aujourd'hui, alors que l'organisation doit adopter de nouveaux « objectifs de négociation ». La mondialisation du commerce est une donnée incontestable et l'OMC n'est jamais que l'émanation de cent trente-cinq gouvernements. Ne doit-on pas chercher à l'améliorer plutôt que de réclamer sa suppression ?

Il faut une réglementation et des négociations internationales. Mais le système qui a prévalu jusqu'ici, à savoir l'absolue prédominance des pays riches sur les pays pauvres, n'est plus acceptable. Les économies où les coûts de production sont bas ne doivent pas être concurrencées par les productions subventionnées venant du Nord. Inversement, on comprend que des fabricants de produits AOC, en Occident, cherchent à protéger leurs savoir-faire et à préserver leurs débouchés.

L'agriculture : dedans ou à côté ?

Pendant longtemps, l'agriculture, de par sa dimension nourricière et sa qualité de bien commun de l'Humanité, a « échappé » aux négociations de l'OMC. Mais au fil des années, la part du commerce de produits alimentaires dans le commerce mondial à diminué. Dans le même temps, des pays en voie de développement (PVD) ont souhaité exporter des produits agricoles

vers des pays occidentaux. Et l'agriculture a finalement été reprise par l'OMC, lors de l'«Uruguay Round» (le «cycle de l'Uruguay») en 1986.

On peut se poser la question aujourd'hui de son maintien dans ce cadre, comme le fait, par exemple, la fédération associative «Via Campesina». Ne faudrait-il pas créer un organisme de régulation spécifique aux questions agricoles ou leur consacrer un «cycle» de négociation particulier, afin d'éviter les pratiques de marchandage que l'on constate actuellement ?

Le problème est que le marché agricole est un marché de surproduction et de subventions à l'exportation : s'il ne faisait pas l'objet de discussions multilatérales, il se transformerait en une jungle, dans laquelle les pays à économies agraires – comme l'Albanie, qui en tire 55 % de son PIB – ne seraient pas gagnants.

La voie à suivre est plutôt celle de la défense d'un développement agricole durable, économiquement pertinent, socialement juste et géo-politiquement équitable. Pour l'imposer à l'OMC et dans les autres organismes internationaux concernés (agences de l'Organisation des Nations unies, Fonds monétaire international, Banque mondiale), la palette des moyens va de la pression de la rue à des revendications financières, comme l'imposition des énergies fossiles.

Pour un contrôle démocratique et des procédures équitables

Avec un bel aplomb, l'OMC prétend se conformer déjà aux principes du développement durable. Elle prétend aussi être légitime, balayant d'une accusation d'ingérence les voix qui s'élèvent pour réclamer une meilleure représentation des ONG. Enfin, elle se dit démocratique. De fait, chaque pays membre de l'organisation (y compris les États de l'UE) dispose d'une voix. Mais il apparaît clairement que les voix des pays riches sont prépondérantes.

Le contrôle de l'OMC doit commencer à l'intérieur de chaque pays concerné et être le fait des autorités comme de la société civile. Malgré l'existence d'un certain nombre de lieux d'information, le débat sur le commerce international n'est pas clair. D'où l'idée d'un observatoire indépendant de l'OMC soutenue

par diverses ONG ; mais la mise en route d'une telle structure demande d'importants moyens financiers.

Le poids des nations développées se fait particulièrement sentir dans les procédures de règlement des différends. Si un pays a quelque chose à reprocher à un autre, il doit faire la preuve du préjudice subi devant un jury de trois personnes, qui décide si la plainte est fondée ou non. S'il gagne, il a le droit de prendre des mesures de rétorsion à l'égard de son adversaire. Mais que peut imposer un pays pauvre à une grande puissance ? On comprend pourquoi un quart des plaintes seulement sont déposées par des PVD... Pour le moins, les rétorsions devraient pouvoir être portées par plusieurs pays à la fois..

Le juste prix

Le marché contre la vérité des coûts

Les prix du marché agricole ne correspondent pas aux conditions de production : ils ne tiennent pas compte des écarts de niveaux de vie entre les différentes sociétés et n'intègrent pas les coûts environnementaux, sociaux et culturels liés à l'activité agricole.

Les ventes sous label s'approchent de la vérité des coûts. Mais tous les pays, y compris en Europe, ne sont pas à même d'organiser des procédures de certification. Et là où elles sont en vigueur, il faudrait qu'elles soient élargies à des notions comme la consommation énergétique et étendues, en aval, à toute la chaîne de distribution. L'État doit être le garant de ces filières et de la qualité de la concertation qui y est menée entre agriculteurs et consommateurs.

Bien sûr, les agriculteurs demandent des prix élevés. Dans les pays développés, l'alimentation n'a jamais coûté aussi peu par rapport à l'ensemble des dépenses des ménages. Les consommateurs en conviennent peu à peu, même s'ils demandent avec force que soient déterminées les parts de financement respectives des contribuables et des acheteurs de produits.

Des paiements « éco-conditionnés »

Car un changement fondamental du mode de rémunération des paysans s'est produit ces dernières années : le découplage des prix agricoles en deux parties, l'une à la charge de la collectivité, l'autre payée par le marché. En Suisse, cette évolution a débouché sur la mise en place des paiements directs. La collectivité pallie les carences du marché et rémunère les tâches d'intérêt général accomplies par les agriculteurs. Ces paiements

sont soumis à des conditions sociales (création d'emplois, plafonnement pour les très grosses exploitations) et environnementales, ce qui les différencie de simples subventions ou de compensations de baisses de revenus. Cette nouvelle politique n'a pas été très bien accueillie à l'origine par les intéressés mais aujourd'hui, aucun paysan ne peut plus s'en passer, financièrement parlant. Et l'État suisse y consacre les deux tiers de son budget agricole.

Le système est-il transférable dans d'autres pays ? Les PVD ne disposent certainement pas des fonds publics nécessaires à de tels efforts. La nouvelle PAC prévoit l'éco-conditionnalité des aides mais les arbitrages internes à l'UE et au sein des États-membres ne sont pas achevés. Aux Pays-Bas et en France, à défaut de rémunération positive comme en Suisse, on se contente de soutenir des exploitations qui s'engagent sur des objectifs sociaux et environnementaux à moyen terme. Mais les normes retenues restent très basses.. Si les produits labellisés trouveront toujours des débouchés auprès de consommateurs aisés, quand donc la production de masse grimpera-t-elle les échelons de la qualité ?

La protection de la qualité

En Suisse même, certains milieux paysans s'interrogent sur la pérennité des paiements directs et posent la question de la protection des productions. Ils reparlent donc de critères de qualité et évoquent la possibilité d'instaurer des éco-taxes sur les importations. L'argent ainsi collecté pourrait servir à rémunérer des actions d'intérêt général ou, dans la perspective d'échanges internationaux solidaires, serait redistribué à des PVD qui joueraient le jeu des normes de qualité.

Ce genre de mesures demande beaucoup de contrôles. Aux Pays-Bas, ils sont effectués par des groupements de paysans eux-mêmes ; ailleurs, ce sont des agriculteurs mandatés par l'État et agissant sous sa responsabilité qui les exécutent. On peut y voir le danger d'une « administratisation » galopante, contraignant les paysans à passer plus de temps dans les papiers que dans les étables. Mais la bureaucratie existe déjà dans des pays qui n'ont aucunement le souci d'une agriculture durable : ce n'est donc pas le sujet qui est en cause mais

l'intervention particulière des pouvoirs publics. À partir du moment où l'État est requis, comme acteur et comme arbitre, dans le jeu agricole, il faut bien admettre que celui-ci s'en trouve un peu « alourdi » ...

En guise de conclusion

Fernand Cuche, secrétaire de l'Union des producteurs suisses, conseiller national membre du Parlement fédéral

Le séminaire de Tête de Ran participe du rapprochement global de la Suisse avec l'Union européenne. Il s'inscrit dans une série de réunions et au croisement de plusieurs réseaux. Il est complémentaire de grands rassemblements revendicatifs, nécessaires pour alerter les décideurs et l'opinion publique mais pas toujours propices aux discussions de fond sur des questions complexes.

Parmi les propos « convergents » enregistrés pendant ces trois jours, je relève la préoccupation concernant la place du milieu rural dans la société, la reconnaissance du rôle culturel de l'agriculture paysanne, le besoin de sortir du corporatisme agricole. Nous avons tous évoqué également le risque d'une agriculture à deux vitesses : l'une, de qualité, réservée à des consommateurs riches et l'autre, de nature industrielle, destinée aux gens à faibles revenus. Je crois que cela doit nous amener à être solidaires des mouvements sociaux qui revendi-

3. Par Margrit Fankhauser, représentante d'une association de consommateurs suisse alémanique.

quent des salaires convenables pour tous.

Nous sommes fiers que ce séminaire se soit tenu en Suisse. Notre politique agricole peut peut-être inspirer la prochaine réforme de la PAC et le développement à venir des pays d'Europe centrale et orientale. Mais la Suisse, qui n'est pas membre de l'Union européenne, a sans doute beaucoup à apprendre de tous en matière d'intégration.

Piotr Dabrowski, président du forum des agricultures d'Europe centrale et orientale (Pologne)

Depuis plusieurs années, les pays d'Europe centrale et orientale sont déjà intégrés à l'Europe tout court. Les formes de notre participation aux débats continentaux ont complètement changé : aux visites à l'Ouest de délégations officielles, qui se retranchaient derrière les statistiques, ont succédé des échanges entre professionnels et représentants des sociétés civiles des deux bords.

C'est important pour nous, qui venons de sortir de la dictature et de l'économie centralement administrée. Au cours de la dernière décennie, nous avons brisé quantité de barrières, y compris celles entre les agriculteurs et le reste de la société. C'est un processus que nous confortons en même temps que nous finalisons notre intégration à l'Union européenne.

Mais des échanges, tels que ce séminaire, sont aussi importants pour vous. Il faut que vous sachiez qu'à la faveur de l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale, l'Europe occidentale va rencontrer deux sortes d'agricultures : d'une part, une agriculture familiale et paysanne très pauvre, dépourvue de moyens modernes et d'autre part, une agriculture très productiviste se développant sur des exploitations de plusieurs milliers d'hectares.

L'intégration des pays d'Europe centrale et orientale donne donc encore plus d'acuité à la question : « quel modèle d'agriculture voulons-nous ? » Des décisions politiques devront être prises si l'on veut réconcilier les nécessités objectives du productivisme avec le modèle durable, qu'il est encore possible de préserver chez nous.

4. Par Irène Benani, agricultrice dans l'Allier, en France.

Arie Van den Brand, directeur de l'Union de coopératives
« In Natura » (Pays-Bas)

Le débat actuel aux Pays-Bas porte sur le rôle que l'agriculture peut jouer dans les trente années à venir au regard de l'expansion des villes et des infrastructures. La compétition pour le territoire est vive.

Depuis quarante ans, l'agriculture néerlandaise s'est développée sur des schémas intensifs, productivistes. Mais la prise de conscience des dégâts causés par ces choix est aujourd'hui réelle. Aux Pays-Bas, une famille sur cinq est adhérente d'une association environnementale. Il est donc politiquement très important pour le mouvement paysan de former une nouvelle coalition avec le mouvement écologiste.

Après la modernisation technique, le nouveau défi, pour nous, est celui de la modernisation écologique. Nous avons été très intéressés par ce que nous avons vu et entendu ici. Et impressionnés par l'inscription de la nouvelle politique agricole dans la Constitution fédérale.

Pascual Moreno, président du Centre d'études rurales et d'agriculture internationale (Espagne)

Nous sommes très contents d'avoir pu découvrir la politique agricole suisse et surtout, ses efforts d'harmonisation avec l'environnement.

Quand vous pensez à l'Espagne, vous pensez peut-être au soleil, à la nature. Mais nous avons beaucoup de fragilités : la désertification, le manque d'eau, la pollution des nappes phréatiques. Et ce fut précieux pour nous de voir comment, dans plusieurs pays, des syndicats, des organisations non gouvernementales, des mouvements écologistes luttent pour implanter des systèmes durables.

Samuel Féret, animateur du Réseau agriculture durable (France)

Il était important pour nous de dire que les questions d'agriculture et d'alimentation en Europe ne concernent pas seulement des corporations. Nous défendons l'idée que l'Europe agricole et rurale est l'affaire de tous les citoyens et nous prô-

nous un débat public très large.

L'expérience suisse est intéressante parce que de vrais choix ont été faits par toute la population. La politique mise en place est une solide base de travail pour nous.

Pierre Vuarin, chargé du programme «Agricultures paysannes, sociétés et mondialisation» à la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (France)

Depuis 1980, en Europe occidentale, nous avons ouvert le débat sur l'agriculture et la ruralité. Mais nous avons souvent été confrontés à la faiblesse de la société civile, morcelée par des langues, des cultures et des constructions nationales particulières.

Quant au lien avec les sociétés des pays d'Europe centrale et orientale, il est encore très ténu. Des pans entiers de ces pays peuvent se couper du reste de l'Europe, ou être abandonnés par les politiques de libéralisation et verser dans des dérives politiques que nous ne souhaitons pas.

Paradoxalement, la Suisse aussi est isolée. Comme le dit Markus Lüthi, c'est la seule île entourée de terre ! Nous avons réussi à y venir et à y travailler. Et nous avons avancé dans la construction de propositions, au plan local comme au plan international. C'est bien là l'exigence qui se pose désormais à la société civile européenne et mondiale.

Markus Lüthi, président du Réseau échanges développement durable (Suisse)

La mondialisation coïncide avec un processus de démantèle-

5. Adoptée par les organisateurs du séminaire de Tête de Ran à l'issue des

ment social généralisé et de paupérisation galopante.

L'idée de ce séminaire était de discuter des possibilités de constituer un contrat de société vers la durabilité, entre toutes les parties prenantes de l'agriculture, de l'espace rural et de la question alimentaire.

Je pense que nous devons aller plus loin dans l'élaboration d'alliances nouvelles. Le défi de l'avenir est celui de la gouvernance démocratique et durable, à tous les niveaux de la décision publique. C'est le futur thème de recherche et de rencontre qui s'offre à nous.

Et encore...

En « bonus », voici deux textes de participantes au séminaire de Tête de Ran, qui sont parvenus aux organisateurs peu après.

À propos de « bio » et de labels³

Je me demande, en tant que consommatrice écologiste, ce qu'il faudra changer dans le futur. Le plus important est, me semble-t-il, de créer un maximum de transparence pour les clients, leur permettant d'acheter des marchandises produites d'une façon durable, du début des processus de fabrication jusqu'à la vente. Il nous faut donc davantage qu'un simple label « bio », qui, pratiquement, ne s'applique qu'aux sols.

Je prends pour exemple la nouvelle stratégie de « Coop », grande chaîne de distribution helvétique, affichant un fort engagement - en tout cas commercial - pour le « bio ». Ses supermarchés refusent dorénavant de vendre le lait « bio » dans des berlingots souples et privilégient des berlingots en carton rigide, quand bien même ces emballages ne sont pas du tout favorables pour l'environnement. En effet, les quantités de déchets augmenteront considérablement.

Ici, on fait seulement du bruit autour du « bio ». Notre commune essaiera de résister. Nous écrirons également une lettre à Bio-Suisse (associations faîtière des producteurs « bio »). Pour justifier une production durable face aux consommateurs, il nous faudrait cependant encore un bilan écologique de l'emballage.

L'autre aspect important est la composante sociale. Elle devrait également être rendue visible par un bon label social. Par exemple, nous pouvons déjà trouver du café « bio » Max Havelaar à la « Migros » (autre chaîne de supermarchés).

Nous avons donc besoin de trois labels : un label « bio », un

label écologique, un label social. Ainsi le client saura vraiment ce qu'il achète et pourra décider quel élément de choix lui paraît le plus important (par exemple, une préférence pour un produit issu de la production intégrée si ce choix signifie en même temps moins de transports et moins d'emballages).

J'ai vraiment pris conscience de ce qui précède durant le séminaire de Tête de Ran. Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières.

Quelques idées sur le corporatisme paysan⁴

Pendant le séminaire de Tête de Ran, un consensus s'est fait sur l'idée qu'il fallait dépasser le corporatisme paysan, sortir du terrain agricole et s'ouvrir à la société civile. Sous-entendu : le monde paysan a une vision étroite des problèmes économiques et sociaux et se borne à la défense de ses intérêts particuliers.

Je pense qu'il faut aller au-delà de cette définition du corporatisme et dire très haut que les paysans ne forment pas une corporation, qu'ils n'ont pas tous les mêmes intérêts à défendre, que ces intérêts sont souvent antagonistes.

Même dans les syndicats agricoles progressistes, il reste mal vu de « diviser les paysans ». Et pourtant il faut oser dire non au mythe de l'unité paysanne..

Les représentants du soi-disant « monde agricole » ont réussi à orienter la PAC dans leur sens : elle reste une machine à préserver les privilèges et les rentes de situation d'une certaine catégorie d'agriculteurs. Ces lobbies n'hésitent pas à utiliser comme argument la situation désespérée de certains agriculteurs broyés par le système. Ce sont pourtant les mêmes groupes d'intérêt qui organisent leur élimination..

Si l'on veut défendre une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et de normes économiques et sociales, il faut se démarquer clairement des lobbies agricoles.

Il faut dire à l'opinion publique que la PAC contribue à diminuer encore le nombre de paysans, sous prétexte de compétitivité sur le marché mondial.

Il faut informer les contribuables : l'agriculture productiviste n'est performante que grâce au soutien public ; sans ce soutien, elle s'effondrerait comme un soufflé.

Il faut aussi rappeler que plus de la moitié du budget européen va au soutien de l'agriculture alors qu'on a obligé les pays du Sud à démanteler leurs aides à l'agriculture et à laisser leurs paysans se débrouiller avec « les lois du marché ».

Si l'on ne se livre pas à cette opération-vérité, l'agriculture paysanne durable restera une agriculture marginale, vouée à produire de la qualité pour une élite de consommateurs aisés. De plus, elle continuera à être utilisée comme vitrine pour donner de l'agriculture l'image attrayante d'un monde harmonieux, garant de certaines valeurs morales et d'un environnement bucolique qui rassurent les consommateurs.

Lors du séminaire de Tête de Ran, plusieurs intervenants ont dit que la coexistence d'une agriculture sans OGM et d'une agriculture OGM était impossible. L'agriculture paysanne durable est-elle compatible avec une agriculture productiviste ? Je pense que c'est auprès de la société civile, des consommateurs, des contribuables, des utilisateurs de l'espace rural que l'agriculture paysanne doit trouver ses appuis.

Annexe 1

Une déclaration commune⁵

Le REDD, l'UPS, le RAD, le CERAI, l'union coopérative « In Natura » constatent, après un siècle de modernisation des techniques agricoles, que les campagnes européennes continuent à se vider de leurs paysans, que la biodiversité régresse partout, que la pollution des milieux s'étend et que les ressources naturelles se raréfient. Quant au secteur alimentaire, opaque et mal contrôlé, il produit de la nourriture excédentaire de qualité de plus en plus médiocre.

Nous, représentants des organisations sus-citées, réprouvons ces évolutions.

Nous ne croyons pas que la disparition de la civilisation paysanne, fruit de pratiques sociales séculaires, soit une sorte de « mal nécessaire » permettant aux sociétés occidentales d'accéder à la modernité via l'urbanisation et l'industrialisation.

Nous nous opposons à la vision marchande selon laquelle les campagnes n'auraient qu'un rôle fonctionnel de « bassins de production agricole ». La diversité qui s'y exprime atteste au contraire d'une grande richesse patrimoniale et culturelle

Et nous récusons les pseudo-valeurs du temps : la compétition à outrance, la « loi » du plus fort, l'accumulation de profits issus du capital, la libéralisation de tous les secteurs d'activité. Nous souhaitons l'instauration d'une société à visage humain, où chacun aura sa place, quel que soit son milieu social.

En ce qui concerne l'espace rural, nous demandons aux États d'assurer un accompagnement responsable des mutations en cours, afin de répondre aux besoins des populations urbaines et campagnardes.

En ce qui concerne l'agriculture, nous demandons que les

moyens soient concentrés, aux niveaux supra-national, national, régional et local sur l'encouragement de la durabilité et de la multi-fonctionnalité.

- Une agriculture est durable quand elle produit une nourriture saine et de bonne qualité, réduit les effets de l'érosion sur les paysages, contribue à la protection des hommes contre les catastrophes « naturelles », préserve les ressources et la biodiversité, permet de maintenir des structures sociales susceptibles d'engendrer de nouvelles générations de travailleurs de la terre.

- La multi-fonctionnalité de l'agriculture s'exprime par des pratiques ménageant la nature et maintenant la fertilité du sol, par le partage de l'espace rural entre tous les acteurs et groupes sociaux, par la protection de l'identité culturelle des territoires et par la fourniture de réponses adaptées aux attentes des différentes catégories de population.

L'UE et les autres États européens doivent promouvoir chez eux une nouvelle modernisation de l'agriculture, du monde rural et du système alimentaire axée sur l'écologie, les besoins sociaux, l'équilibre des territoires et la qualité des produits.

Au plan international, ils doivent soutenir l'élaboration et l'application de politiques agricoles durables dans les pays du Sud et défendre ces objectifs dans les négociations de l'OMC.

• • •

Au terme de ce séminaire, les convocateurs formulent en commun plusieurs exigences et revendications.

- La souveraineté alimentaire des populations, le droit de produire une nourriture saine et celui de refuser des importations dangereuses pour la santé, culturellement inacceptables ou mettant en péril les économies paysannes.

- Le renforcement significatif des mesures politiques favorisant le développement social, la protection de l'environnement, de l'espace, de l'identité culturelle, de la qualité de la nourriture et permettant de freiner l'exode rural.

- L'aide à l'émergence, et la défense au plan international, des labels démontrant le respect des principes de durabilité et promouvant des produits AOC.

- L'instauration d'un moratoire immédiat sur la culture et les

importations d'OGM, afin de permettre à la société (politiques, chercheurs, citoyens) de définir un cadre moral et institutionnel clair qui respecte la dignité des êtres vivants et les critères de durabilité.

- Une réglementation de la production alimentaire qui protège contre la « mal-bouffe » et l'industrialisation de la nourriture, rendant obligatoire la transparence de l'étiquetage et excluant tout ingrédient et toute composition préjudiciables à la santé ou culturellement inacceptables.

- Un meilleur partage de l'espace, dans toute l'Europe, entre les villes et les campagnes, et entre l'agriculture et la nature, par le contrôle de la spéculation foncière, l'amélioration de l'accès aux campagnes, le soutien aux installations et au maintien de populations dans des régions défavorisées, l'encouragement à l'augmentation des surfaces de compensation écologique.

- L'intégration de l'OMC dans le giron de l'Organisation des Nations unies et l'harmonisation de ses règles avec les priorités de celle-ci (Programme des Nations unies pour l'environnement, Programme des Nations unies pour le développement, Organisation internationale du travail).

- L'application du droit international du travail, de la protection sociale, des règles de la protection de l'environnement et de celles qui encadrent la production alimentaire.

- Le développement d'une fiscalité favorisant les initiatives sociales et écologiques.

- L'institution de taxes, en particulier sur :

- les flux de capitaux, pour arrêter le gonflement du capital au détriment du travail et de l'environnement et pour financer le développement durable de notre planète ;

- les énergies non renouvelables, afin d'adapter l'essor des échanges internationaux au souci de durabilité et d'alléger la fiscalité sociale.

À Tête de Ran (Suisse), le 5 septembre 2000

Le REDD (Suisse), l'UPS (Suisse), le RAD (France),
le CERAI (Espagne), In Natura (Pays-Bas)

Annexe 2

Les organisateurs du séminaire de Tête de Ran

Le Réseau-Echanges-Développement Durable (REDD/Suisse)

Historique

Créé en février 1993 sous forme d'association inscrite au Registre du commerce de Morges, le REDD (anciennement ADABE) est actif dans la défense et la promotion de l'agriculture durable.

Constitution

Le réseau compte entre trente et quarante membres d'horizons différents, plus ou moins impliqués dans l'action.

Préoccupations

- la préservation de l'environnement,
- le développement durable du milieu rural,
- l'équité des échanges internationaux,
- la lutte contre l'exclusion,
- le soutien aux mouvements et aux actions pour la paix.

Activités

En tant qu'ONG, le REDD est engagé dans les échanges, les conférences, le « lobbying » international.

Le REDD est le partenaire suisse du programme APM (Agricultures paysannes, sociétés et mondialisation - animé par la Fondation Charles Léopold Mayer/FPH). Le REDD est également actif dans la coopération technique internationale. Il a notamment travaillé pour différents projets en Géorgie avec la FPH, avec le Secours Populaire Français et avec le British Know How Fund. Il a été mandaté par la DDC (coopération technique suisse) pour des interventions en Bulgarie.

Le REDD se propose d'être :

- un lieu de rencontre, d'échanges, de discussions,
- un groupe de réflexion pour favoriser l'émergence d'idées et de sensibilités, d'actions et de projets nouveaux
- un ferment pour la mise en marche de nouvelles dynamiques dans la société de demain

Contact : Réseau échanges développement durable

Président : Markus Lüthi

Secrétaire : Peter Damary

Le Moulin Martinet

24, chemin du Mont-Rose

CH 1137 YENS

CH 1294 GENTHOD

TÉL. : + 41 21 800 39 47

TÉL : + 33 450 40 85 15

Fax : + 41 21 800 39 41

Fax : + 41 22 774 31 69

mél : markus.luthi@span.ch

mél : Damary@wanadoo.fr

L'Union des Producteurs Suisses (UPS/Suisse)

L'Union des producteurs suisses est un mouvement syndical paysan de Suisse romande, indépendant de toute étiquette politique, et dont le financement est assuré par les cotisations de ses 2500 membres. L'UPS est engagée dans la promotion d'une agriculture paysanne forte et durable, productrice de denrées alimentaires de qualité et de prestations d'intérêt public, responsable vis-à-vis des questions environnementales et sociales, ouverte aux problèmes des autres citoyens et à ceux des pays en développement.

L'UPS intervient sur tous les grands thèmes qui touchent l'agriculture et l'alimentation et a acquis une crédibilité extrêmement solide auprès des milieux paysans et de l'opinion publique de Suisse romande, tant par ses prises de position que

par ses interventions sur le terrain. L'UPS est membre fondatrice de la Coordination paysanne européenne, qui regroupe aujourd'hui des organisations paysannes d'une douzaine de pays de l'Union européenne et de la Norvège.

Contacts :

Fernand Cuche	Gérard Vuffray
Les Prés	CH - 1345 Le Séchey
CH - 2523 Lignières	TÉL. + fax : 41 21 841 18 05
TÉL. + fax : 41 32 751 19 53	mél : gvuffray@span.ch

In Natura (Pays-Bas)

Union de coopératives de l'ouest des Pays-Bas. Regroupe 30 coopératives locales d'agriculteurs et de citoyens. Très proche du WLIO, le principal syndicat agricole de la région.

Objectif

Promouvoir une agriculture durable. In Natura négocie des contrats collectifs avec les gouvernements provinciaux et nationaux au nom des coopératives, qui fournissent des « services verts ».

Contact : In Natura

Arie Van den Brand
Dorpsweg 8
NL 1711 Hensbroek
TÉL. : 31 22 645 20 87
Fax : 31 22 645 35 90
E-mail : avdbrand@multiweb.nl

Le Réseau agriculture durable (RAD/France)

Le RAD, qui est une association loi 1901, s'est constitué en 1994. Aujourd'hui il regroupe 1500 éleveurs en marche vers le développement durable de l'agriculture au sein de 20 groupes locaux dans 15 départements. Le RAD est le trait d'union entre ces groupes pour :

PROMOUVOIR - une agriculture économiquement viable, socialement équitable et écologiquement saine. L'agriculture durable est une agriculture soutenable car elle répond aux besoins du présent (aliments sains, eau et paysage de qualité, emploi et qualité de vie...) sans remettre en cause les ressources naturelles pour les générations futures.

SOUTENIR la structuration en groupes départementaux et infra-départementaux constitue la forme d'organisation territoriale la plus adaptée pour mettre en œuvre les projets de développement durable des agriculteurs.

VALORISER - la production des connaissances et les référentiels de l'agriculture durable (cahiers des charges, cahiers techniques) sont élaborés collectivement au sein des groupes ainsi qu'avec les instituts de recherche et l'enseignement agricole.

FORMER - des formations variées sont organisées pour les agents de développement et les agriculteurs souhaitant acquérir des compétences spécifiques : la conduite des systèmes herbagers et à faible niveau d'intrants, les indicateurs de durabilité des exploitations, l'amélioration de la qualité du lait.

PARTICIPER - une plate-forme opérationnelle réunit des paysans, des consommateurs et des défenseurs de la nature et de la santé autour de projets intégrant la dynamique du développement durable

Le RAD est membre fondateur du Réseau cohérence, force de proposition fédératrice de projets, qui réunit plus de 70 associations de l'ouest de la France

CAPITALISER - le foisonnement d'initiatives de développe-

ment durable et d'expériences de fonctions multiples de l'agriculture durable : préservation des ressources naturelles, maintien et création d'emploi, accueil, tourisme, transformation et vente des produits..

RELIER - les changements socio-politiques concernant l'avenir de l'agriculture, des territoires ruraux et de l'alimentation en Europe et dans le monde, sont appréhendés par une réflexion collective et prospective au sein d'échanges internationaux.

Contact : Réseau agriculture durable

Président : Jean-Yves Griot

Coordinateurs : Jean Peuzin - Samuel Feret

BP 10339 - F 35203 RENNES CEDEX 2

TÉL. +33 (2) 99 50 77 29 Fax +33 (2) 99 50 94 61

mél : bocage@wanadoo.fr

Le Centre d'études rurales et d'agriculture internationale
(CERAI/Espagne)

Le CERAI est une organisation non gouvernementale de développement, de caractère laïque, progressiste et indépendant, spécialisée dans l'agroécologie et le développement rural durable.

Origine

Le CERAI a été créé en 1994 au sein de l'Université polytechnique de Valencia (Espagne).

Objectifs

Les objectifs du CERAI sont :

- la réflexion et l'analyse de la problématique rurale valencienne, européenne et mondiale ;
- la divulgation des grands défis que représentent le développement des politiques agraires et les nouvelles technologies ;
- la sensibilisation des citoyens sur ces thématiques et sur d'autres thèmes tels que la perte de la culture paysanne, les relations Nord-Sud, la biodiversité ;

- la solidarité avec les paysans des pays du Sud, grâce à la coopération par des projets d'amélioration de leurs conditions de vie, leurs capacités d'organisation et d'autogestion.

Les objectifs que nous souhaitons développer dans chacun de nos projets sont :

- améliorer les conditions de vie des habitants du milieu rural espagnol, européen et des pays du Sud ;
- réévaluer les systèmes de production traditionnels ;
- promouvoir les échanges de connaissances entre agriculteurs ;
- élargir les liens entre gouvernements, institutions et paysans ;
- inciter à l'étude agroécologique et de développement rural dans les universités ;
- créer un tissu social dans les régions en développement ;
- augmenter la sécurité alimentaire des paysans.

Organisation

Le CERAI compte actuellement environ 400 membres et neuf salariés. Le fonctionnement est démocratique : les décisions sont prises par le comité directeur, élu par votation et renouvelé annuellement.

Les domaines de travail du CERAI sont : agroécologie, développement rural, formation, écoles d'agriculture, secrétariat, comptabilité.

Le CERAI fait partie de réseaux nationaux et internationaux et coopère avec d'autres ONG, institutions, coopératives et professionnels de différents pays.

Contact : CERAI

C/Conde Montornès, 28,1

46003 Valencia

TÉL. : 902 153 866, 96 352 18 78

Fax : 96 352 25 01

mél : cerai@nexo.net

Annexe 3

Le soutien de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme

Dès que Markus Lüthi et le REDD m'ont informé de leur intention d'organiser un séminaire sur l'agriculture durable, j'ai soutenu leur initiative, en tant que responsable des questions agricoles au sein de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme.

Plusieurs années de travail avec Markus suffisaient à m'assurer du sérieux de la préparation et de la justesse des objectifs. Et la réunion à laquelle j'ai participé à Tête de Ran a tenu toutes ses promesses. De telles initiatives sont importantes pour le futur de l'Europe, dans son acception la plus large. Notre Fondation ne peut qu'y souscrire.

Parmi sept grands axes d'action, la FPH conduit le programme APM (Agricultures paysannes, sociétés et mondialisation), qui cherche à associer paysans, consommateurs et représentants associatifs dans diverses parties du monde. Dans ce cadre se sont forgés des réseaux solides : le « Réseau inter-américain agriculture et démocratie » ou « Agriculture paysanne et modernisation » en Afrique. Des organisations se montent en Pologne, Tchéquie et Slovaquie ; des contacts se nouent actuellement dans les pays d'Europe orientale et les pays

La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) est une fondation de droit suisse, créée en 1982 et présidée par Françoise Astier. Son action et sa réflexion sont centrées sur les liens entre l'accumulation des savoirs et le progrès de l'humanité dans les domaines suivants : environnement et avenir de la planète ; rencontre des cultures ; sciences, techniques et société ; rapports entre État et Société ; agricultures paysannes ; lutte contre l'exclusion sociale ; construction de la paix. Avec des partenaires d'origines très diverses (associations, administrations, entreprises, chercheurs, journalistes...), la FPH anime un débat sur les conditions de production et de mobilisation des connaissances au service de ceux qui y ont le moins accès. Elle suscite des rencontres et des programmes de travail en commun, un système normalisé d'échange d'informations, soutient des travaux de capitalisation d'expérience et publie ou copublie des ouvrages ou des dossiers.

«Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer» est une association constituée selon la loi de 1901, dont l'objectif est d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation et de ses partenaires. Cette association édite des dossiers et des documents de travail, et assure leur vente et leur distribution, sur place et par correspondance, ainsi que celle des ouvrages coédités par la Fondation avec des maisons d'édition commerciales.

La collection des « Dossiers pour un débat »

déjà parus :

DD 1. Pour des agricultures paysannes, Bertrand Delpeuch, 1989 (existe également en portugais).

DD 3. Inventions, innovations, transferts : des chercheurs mènent l'enquête, coordonné par Monique Peyrière, 1989.

DD 5. Coopérants, volontaires et avatars du modèle missionnaire, coordonné par François Greslou, 1991.

DD 6. Les chemins de la paix : dix défis pour passer de la guerre à la paix et à la démocratie en Éthiopie. L'apport de l'expérience d'autres pays, 1991.

DD 7. The paths to peace, même dossier que le précédent, en anglais (existe également en amharique).

DD 12. Le paysan, l'expert et la nature, Pierre de Zutter, 1992.

DD 15. La réhabilitation des quartiers dégradés : leçons de l'expérience internationale, 1992.

DD 16. Les Cambodgiens face à eux-mêmes ? Contributions à la construction de la paix au Cambodge, coordonné par Christian Lechervy et Richard Pétris, 1993.

DD 17. Le capital au risque de la solidarité : une épargne collective pour la création d'entreprises employant des jeunes et des chômeurs de longue durée, coordonné par Michel Borel, Pascal Percq, Bertrand Verfaillie et Régis Verley, 1993.

DD 19. Penser l'avenir de la planète : agir dans la complexité, Pierre Calame, 1993 (existe également en anglais).

DD 20. Stratégies énergétiques pour un développement durable, Benjamin Dessus, 1993 (existe également en anglais).

DD 21. La conversion des industries d'armement, ou comment réaliser la prophétie de l'épée et de la charnue, Richard Pétris, 1993 (existe également en anglais).

DD 22. L'argent, la puissance et l'amour : réflexions sur quelques valeurs occidentales, François Fourquet, 1993 (existe également en anglais).

DD 24. Marchés financiers : une vocation trahie ?, 1993 (existe également en anglais).

DD 25. Des paysans qui ont osé : histoire des mutations de l'agriculture dans une France en modernisation - la révolution silencieuse des années cinquante, 1993.

DD 28. L'agriculture paysanne : des pratiques aux enjeux de société, 1994.

DD 30. Biodiversité, le fruit convoité ; l'accès aux ressources génétiques végétales : un enjeu de développement, 1994.

DD 31. La chance des quartiers, récits et témoignages d'acteurs du changement social en milieu urbain, présentés par Yves Pedrazzini, Pierre Rossel et Michel Bassand, 1994.

DD 33. Financements de proximité : 382 structures locales et nationales pour le financement de la création de petites entreprises en France, coordonné par Erwan Bothorel, 1996 (nouvelle édition revue, corrigée et enrichie).

DD 34-I. Cultures entre elles : dynamique ou dynamite ? Vivre en paix dans un monde de diversité, tome 1, sous la direction de Thierry Verhelst et de Édith Sizoo, 1994.

DD 34-II. Cultures entre elles : dynamique ou dynamite ? Vivre en paix dans un monde de diversité, tome 2, 1994.

DD 35. Des histoires, des savoirs, des hommes : l'expérience est un capital ; réflexion sur la capitalisation d'expérience, Pierre de Zutter, 1994.

DD 38. Citadelles de sucre ; l'utilisation industrielle de la canne à sucre au Brésil et en Inde ; réflexion sur les difficultés des politiques publiques de valorisation de la biomasse, Pierre Audinet, 1994.

DD 39. Le Gatt en pratique ; pour mieux comprendre les enjeux de l'Organisation mondiale du commerce, 1994.

DD 40. Commercer quoi qu'il en coûte ? ; politiques commerciales, politiques environnementales au cœur des négociations internationales, coordonné par Agnès Temple et Rémi Mongrueil, 1994.

DD 42. L'État inachevé ; les racines de la violence : le cas de la Colombie, Fernán Gonzalez et Fabio Zambrano, traduit et adapté par Pierre-Yves Guihéneuf, 1995.

DD 43. Savoirs populaires et développement rural ; quand des communautés d'agriculteurs et des monastères bouddhistes proposent une alternative aux modèles productivistes : l'expérience de Third en Thaïlande, sous la direction de Seri Phongphit, 1995.

DD 44. La conquête de l'eau ; du recueil à l'usage : comment les sociétés s'approprient l'eau et la partagent, synthèse réalisée par Jean-Paul Gandin, 1995.

DD 45. Démocratie, passions et frontières : réinventer l'échelle du politique, Patrick Viveret, 1995, (existe également en anglais).

DD 46. Regarde comment tu me regardes (techniques d'animation sociale en vidéo), Yves Langlois, 1995.

DD 48. Cigales* : des clubs locaux d'épargnants solidaires pour investir autrement, Pascale Dominique Russo et Régis Verley, 1995.

DD 49. Former pour transformer (méthodologie d'une démarche de développement multidisciplinaire en Équateur), Anne-Marie Masse-Raimbault et Pierre-Yves Guihéneuf, 1996 (existe également en espagnol).

DD 51. De la santé animale au développement de l'homme : leçons de l'expérience de Vétérinaires sans frontières, Jo Dasnière et Michel Bouy, 1996.

DD 52. Cultiver l'Europe : éléments de réflexion sur l'avenir de la politique agricole en Europe, Groupe de Bruges, coordonné par Pierre-Yves Guihéneuf, 1996.

DD 53. Entre le marché et les besoins des hommes ; agriculture et sécurité alimentaire mondiale : quelques éléments sur les débats actuels, Pierre-Yves Guihéneuf et Edgard Pisani, 1996.

DD 54. Quand l'argent relie les hommes : l'expérience de la NEF (Nouvelle économie fraternelle) Sophie Pillods, 1996.

DD 55. Pour entrer dans l'ère de la ville ; texte intégral et illustrations concrètes de la Déclaration de Salvador sur la participation des habitants et l'action publique pour une ville plus humaine, 1996.

DD 56. Multimédia et communication à usage humain ; vers une maîtrise sociale des autoroutes de l'information (matériaux pour un débat), coordonné par Alain Ihis, 1996.

DD 57. Des machines pour les autres ; entre le Nord et le Sud : le mouvement des technologies appropriées, Michèle Odeyé-Finzi, Thierry Bérot-Inard, 1996.

DD 59. Non-violence : éthique et politique (MAN, Mouvement pour une alternative non-violente), 1996.

DD 60. Burundi : la paysannerie dans la tourmente : éléments d'analyse sur les origines du conflit politico-ethnique, Hubert Cochet, 1996.

DD 61. PAC : pour un changement de cap ; compétitivité, environnement, qualité : les enjeux d'une nouvelle politique agricole commune, Franck Sénéchal, 1996.

DD 62. Habitat créatif : éloge des faiseurs de ville ; habitants et architectes d'Amérique latine et d'Europe, textes présentés par Y. Pedrazzini, J.-C. Bolay et M. Bassand, 1996.

DD 63. Algérie : tisser la paix : Huit défis pour demain ; Mémoire de la rencontre « Algérie demain » à Montpellier, 1996.

DD 64. Une banque des initiatives citoyennes au Liban ; l'Association d'entraide professionnelle AEP, François Azuelos, 1996.

DD 66. Financements de proximité : 458 structures locales et nationales pour le financement de la création de petites entreprises en France, coordonné par Erwan Bothorel et Cyril Rollin, 4^e éd. 2000.

DD 67. Quand l'Afrique posera ses conditions ; négocier la coopération internationale : le cas de la Vallée du fleuve Sénégal, mémoires des journées d'étude de mars 1994 organisées par la Cimade, 1996.

DD 68. A la recherche du citoyen perdu : un combat politique contre la pauvreté et pour la dignité des relations Nord-Sud, Dix ans de campagne de l'association Survie, 1997.

DD 69. Le bonheur est dans le pré... : plaidoyer pour une agriculture solidaire, économe et productive, Jean-Alain Rhessy, 1996.

DD 70. Une pédagogie de l'eau : quand des jeunes des deux rives de la Méditerranée se rencontrent pour apprendre autrement, Marie-Joséphine Grojean, 1997.

DD 71. Amérindiens : des traditions pour demain ; onze actions de peuples autochtones d'Amérique latine pour valoriser leur identité culturelle, sous la direction de Geneviève Hérold, 1996.

DD 72. Le défi alimentaire mondial : des enjeux marchands à la gestion du bien public, Jean-Marie Brun, 1996.

DD 73. L'usufruit de la terre : courants spirituels et culturels face aux défis de la sauvegarde de la planète, coordonné par Jean-Pierre Ribaut et Marie-José Del Rey, 1997.

DD 74. Organisations paysannes et indigènes en Amérique latine : mutations et recompositions vers le troisième millénaire, Ethel del Pozo, 1997.

DD 75. États désengagés, paysans engagés : perspectives et nouveaux rôles des organisations paysannes en Afrique et en Amérique latine, compte rendu de l'atelier international de Mèze (France, 20-25 mars 1995), 1997.

DD 76. Les médias face à la drogue : un débat organisé par l'Observatoire géopolitique des drogues, 1997.

DD 77. L'honneur des pauvres : valeurs et stratégies des populations dominées à l'heure de la mondialisation, Noël Cannat, 1997.

DD 78. Contrat emploi solidaire : les paradoxes d'un dispositif ; expériences et propositions, Comité d'information et de mobilisation pour l'emploi - CIME, 1997.

DD 79. Paroles d'urgence ; de l'intervention-catastrophe à la prévention et au développement : l'expérience d'Action d'urgence internationale, Tom Roberts, 1997.

DD 80. Le temps choisi : un nouvel art de vivre pour partager le travail autrement, François Plassard, 1997.

DD 81. La faim cachée : une réflexion critique sur l'aide alimentaire en France, Christophe Rymarsky, Marie-Cécile Thirion, 1997.

DD 82. Quand les habitants gèrent vraiment leur ville ; le budget participatif : l'expérience de Porto Alegre au Brésil, Tarso Genro, Ubiratan de Souza, 1998.

- DD 83. Aliments transgéniques : des craintes révélatrices ; des scientifiques aux consommateurs, un débat citoyen autour de l'initiative populaire suisse pour la protection génétique, Robert Ali Brac de la Perrière, Arnaud Trollé, 1998 (existe également en allemand).
- DD 84. Vers une écologie industrielle : comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle, Suren Erkman, 1998.
- DD 85. La plume partagée ; des ateliers d'écriture pour adultes : expériences vécues, François Fairon, 1998.
- DD 86. Désenclaver l'école ; initiatives éducatives pour un monde responsable et solidaire, sous la direction de Christophe Derenne, Anne-Françoise Gailly, Jacques Liesenborghs, 1998.
- DD 88. Campagnes en mouvement : un siècle d'organisations paysannes en France, coordonné par Médard Lebot et Denis Pesche, 1998.
- DD 89. Préserver les sols, source de vie ; proposition d'une « Convention sur l'utilisation durable des sols », projet Tutzing « Ecologie du temps », 1998.
- DD 90. Après les feux de paille ; politiques de sécurité alimentaire dans les pays du Sud et mondialisation, Joseph Rocher, 1998
- DD 91. Le piège transgénique ; les mécanismes de décision concernant les organismes génétiquement modifiés sont-ils adaptés et démocratiques ?, Arnaud Trollé, 1998.
- DD 92. Des sols et des hommes ; récits authentiques de gestion de la ressource sol, Rabah Lahmar, 1998.
- DD 93. Des goûts et des valeurs ; ce qui préoccupe les habitants de la planète, enquête sur l'unité et la diversité culturelle, Georges Levesque, 1999.
- DD 94. Les défis de la petite entreprise en Afrique ; pour une politique globale d'appui à l'initiative économique : des professionnels africains proposent, Catherine Chaze et Félicité Traoré, 2000.
- DD 95. Pratiques de médiation ; écoles, quartiers, familles, justice : une voie pour gérer les conflits, Non-Violence Actualité, 2000.
- DD 96. Pour un commerce équitable ; expériences et propositions pour un renouvellement des pratiques commerciales entre les pays du Nord et ceux du Sud, Ritimo, Solagral, 1998.
- DD 97. L'eau et la vie ; enjeux, perspectives et visions interculturelles, Marie-France Caïs, Marie-José Del Rey et Jean-Pierre Ribaut, 1999.
- DD 98. Banquiers du futur ; les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale en Europe, Benoît Granger/Inaise, 1998.
- DD 99. Insertion et droit à l'identité ; l'expérience d'accompagnement des chômeurs par l'association ALICE, Pascale Dominique Russo, 2000.
- DD 100. Une ville par tous ; nouveaux savoirs et nouveaux métiers urbains ; l'expérience de Fortaleza au Brésil, Robert Cabanes, 2000.
- DD 101. Chine et Occident : une relation à réinventer ; parcours historique et leçons de quelques rencontres récentes dans le cadre de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire, Yu Shuo, avec la collaboration de Sabine Jourdain, Christoph Eberhard et Sylvie Gracia (photographies de Alain Kernévez), 2000.

Vous pouvez vous procurer les ouvrages et les dossiers des Éditions Charles Léopold Mayer, ainsi que les autres publications ou copublications de la
Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH)
auprès de :

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38 rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)
Tél./Fax : 01 4 8 0 6 4 8 8 6

Sur place : mardi, mercredi, vendredi : 9h-13h et 14h-18h, jeudi : 14h-19h

Par correspondance : d'après commande sur catalogue.

Le catalogue propose environ 300 titres sur les thèmes suivants :

avenir de la planète
lutte contre l'exclusion
innovations et mutations sociales
relations État-société
agricultures paysannes
rencontre des cultures
coopération et développement

Pour obtenir le catalogue des éditions et coéditions Charles Léopold Mayer,
envoyez vos coordonnées à :

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer



Veillez me faire parvenir le catalogue des éditions et coéditions

Nom	Prénom.....
Société	
Adresse	
.....	
Code postal	Ville
Pays	

